

COLLECTIF « NO PASS AIX »
Monsieur Philippe [REDACTED]
Représentant le Collectif
[REDACTED]
13090 AIX-en-PROVENCE

Aix-en-Provence, le 26.11.2022

Journal **LA PROVENCE**
Edition AIX-en-PROVENCE
22 rue de l'Opéra
13100 AIX-EN-PROVENCE

A l'attention de Madame, Monsieur le Directeur de la Publication

OBJET : Droit de Réponse
REF. : Votre article de presse du 11 décembre 2022
1 P.J. : Texte à insérer dans votre journal

Madame, Monsieur, le Directeur de la Publication,

Le 10 décembre dernier, dans le cadre d'un hommage national aux victimes de l'injection contre le Covid19, notre collectif « No Pass Aix » et de nombreux autres collectifs se sont unis pour célébrer un recueillement place de la Rotonde à Aix-en-Provence. De nombreux parents de victimes étaient présents et certains ont pu s'exprimer.

L'article de presse qui a été publié le lendemain est pour le moins choquant, à bien des égards, et nous voulons en rectifier une partie du contenu.

1 - Tout d'abord le titre de l'article ne reflète pas le thème du rassemblement.

2 - Ensuite nous catégoriser à deux reprises « d'anti-vax » alors que nous rendions hommage à des victimes décédées ou blessées suite à ces injections expérimentales n'est nullement approprié ni respectueux.

Nous désigner « anti-vax » est un raccourci discriminatoire de nature à diviser les citoyens. Cela d'autant plus que la plupart des manifestants ont un schéma de « vaccinations classiques » à jour ! De surcroît, la désignation « vaccin » est erronée car il s'agit d'un inoculat de thérapie génique en phase 3 (qui ne fera l'objet d'une première évaluation qu'en fin 2023).

3 - Quant au nombre de personnes rassemblées pour cette circonstance, nous l'évaluons à 500 environ et non 100 comme annoncé par votre journaliste. C'est encore un moyen de marginaliser et de décrédibiliser la manifestation.

4 – Alors qu'une multitude de photos de victimes étaient exposées autour de la fontaine de la Rotonde, vous ne parlez que d'un seul décès (soi-disant dû à l'injection) alors que les chiffres de l'ANSM affichent au 17.11.2022 plus de 187 958 cas d'effets secondaires déclarés, dont 25% sont considérés comme graves.

Pour se rapprocher de la vérité et relater les faits réels, sans les déformer dans le sens de l'idée générale véhiculée par les grands médias, votre journaliste a-t-il fait des recherches sur les effets secondaires, ce qui permet d'occulter le nombre de victimes (voir le site de l'ANSM). Voir également le taux de mortalité (notamment chez les jeunes) qui a augmenté de plus de 10 % depuis le début de la vaccination.

Nous considérons donc qu'une omission d'informations aussi importantes est source de désinformation pour le public.

5 – Bien que le docteur Denis Agret rapportait une étude danoise sur les myocardites et péricardites post-injections très intéressante et les chiffres associés essentiels qui mériteraient d'être connus par vos lecteurs, votre journaliste a complètement occulté l'information en discréditant le docteur, « médecin radié, figure des anti-vax ». Comme précédemment, c'est une omission d'informations.

La manifestation était un hommage aux victimes et leur rendre hommage publiquement et tous unis peut contribuer à ce que les familles endeuillées puissent faire leur deuil. Votre article de presse n'y contribue pas, et nous le déplorons vivement.

Nous voulons donc exercer notre droit de réponse (Cour de Cassation Chambre civile 2, du 27 janvier 1993, n° 91-15.158). Nous vous rappelons que notre texte rectificatif doit être inséré dans votre journal dans les 3 jours à réception de la demande. Le texte à insérer est joint à la présente.

Dans l'espoir qu'à l'avenir les valeurs que nous défendons soient respectées et relatées en toute honnêteté, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Directeur de la Publication, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Philippe [REDACTED]

Pour le Collectif « NO PASS AIX »

TEXTE À INSÉRER DANS VOTRE JOURNAL:

1 – Droit de réponse à l'article du 11.12.2022 intitulé « A la Rotonde, on tourne toujours contre les injections ». Le titre est trompeur car il s'agissait d'un « Hommage aux victimes de l'injection contre la covid19 ».

2 - Catégoriser les manifestants à deux reprises « d'anti-vax » alors qu'ils rendaient hommage à des victimes décédées ou blessées suite à ces injections expérimentales n'est nullement approprié ni respectueux des faits.

Les désigner d'« anti-vax » est un raccourci discriminatoire de nature à diviser les citoyens cela d'autant plus que la plupart des manifestants ont un schéma de « vaccinations classiques » à jour ! De surcroît, la désignation « vaccin » est erronée car il s'agit d'un inoculat de thérapie génique en phase 3 (qui ne fera l'objet d'une première évaluation qu'en fin 2023).

3 - Quant au nombre de personnes rassemblées pour cette circonstance, nous l'évaluons à 500 environ et non 100 comme annoncé. C'est un moyen de marginaliser et de décrédibiliser la manifestation.

4 - Alors qu'une multitude de photos de victimes étaient exposées autour de la fontaine de la Rotonde, un seul décès a été relaté (soi-disant dû à l'injection). Voir les chiffres de l'ANSM au 17.11.2022 qui affichent plus de 187 958 cas d'effets secondaires déclarés, dont 25% sont considérés comme graves.

5 – Le docteur Denis Agret n'est pas « radié » mais a été interdit d'exercer sa profession pendant 3 ans, il a fait appel de la décision du 13.09.2022 du Tribunal de Montpellier, l'appel possédant un effet suspensif de la décision. Ce n'est pas une « figure des anti-vax en Occitanie » mais un médecin lanceur d'alertes sur les effets secondaires de l'injection expérimentale contre la covid19.